

**DAJI/2024/Décision/Tarifs/01**

Décision portant approbation du tarif du colloque  
« MoodleMoot 2024 » - CIPE\_DIRFOR

## Le Président d'Aix-Marseille Université

**Vu** le Code de l'éducation,  
**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
**Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

**Considérant** que le Centre d'Innovation Pédagogique (CIPE) de la Direction de la Formation (ex DEVE) a présenté une demande d'approbation des tarifs d'inscription pour le colloque « MoodleMoot FR 2024 ».

### DÉCIDE

**Article 1 :**

Sont approuvés les tarifs au colloque « MoodleMoot FR 2024 » organisé par la Direction de la Formation, du 2 au 4 juillet 2024 sur le site la Faculté des Sciences, campus Centre St Charles, à Marseille.

Les tarifs d'inscription sont ainsi définis :

Catégorie	Tarifs	
	Tarif réduit avant le 3 juin 2024	Plein tarif à partir du 3 juin 2024
Intervenant principal*	GRATUIT	
Personnel AMU**	100 € HT – 110€ TTC	200€ HT – 220€ TTC
Personnel du primaire, secondaire, CFA, Doctorant***	200€ HT – 220€ TTC	250€ HT – 275€ TTC
Personnel du supérieur et autre public	300€ HT – 330€ TTC	350€ HT – 385€ TTC

\* Seul le 1<sup>er</sup> intervenant de chaque présentation est pris en charge s'il y a des co-auteurs. Les démonstrations de 15 minutes ne donnent pas droit à la gratuité de l'inscription.

\*\* sont exonérés tous les membres du comité d'organisation AMU

\*\*\* le tarif est applicable sur présentation de justificatifs de fonctions/d'inscription en cours de validité.

**Article 2 :**

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 12 février 2024

**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université

